

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT BENIN II

DEMANDE DE QUALIFICATION POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN REINSTALLATION POUR PARTICIPER AU PANEL D'EVALUATION DES PROPOSITIONS RECUES DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS RELATIVE AU RECRUTEMENT DU CONSULTANT EN GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES/ESOC).

Réf : PP4-CIF-EGP-15

1. Le Millennium Challenge Corporation ("MCC") et le Gouvernement du Bénin ont signé le 9 Septembre 2015, un accord de subvention pour le Défi du Millénaire afin de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la croissance économique au Bénin (Compact du Bénin) pour un montant de 375 000 000 USD ; (« Entité MCA »). Le Gouvernement du Bénin, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Account-Bénin II (MCA-Bénin II » ou « Entité MCA »), se propose d'affecter une partie du Financement MCC au règlement des paiements autorisés au titre du marché visé par la présente Demande de Qualification. Tout paiement effectué au titre du marché envisagé sera soumis, à tous égards, aux termes et conditions du Compact et documents associés, y compris aux restrictions relatives à l'utilisation et aux conditions de décaissement du Financement MCC. Aucune partie autre que le Gouvernement et l'Entité MCA ne pourra se prévaloir du Compact ni prétendre au produit du Financement MCC.
2. L'objectif du programme est d'accroître la productivité et la production de l'entreprise, de générer davantage de possibilités économiques pour les ménages et d'améliorer la capacité à fournir des services publics et sociaux en améliorant la quantité et la qualité de l'approvisionnement de l'électricité. Le programme énergétique du Bénin comprend quatre (4) projets à savoir :
 - Projet de Réformes Politiques et de Renforcement Institutionnel ;
 - Projet de Production d'Electricité ;
 - Projet de Distribution d'Electricité ;
 - Projet d'Accès à l'Electricité hors Réseau.

De plus amples informations sur MCC et le Programme de MCA-Benin II sont disponibles sur les sites Web ci-après : www.mcc.gov et www.mcabenin2.bj.

3. Cette Demande de Qualifications fait suite à l’Avis Général de Passation de Marché N°4 et de son amendement N°2 publié sur DgMarket et le site Internet de l’Entité MCA-Bénin II (www.mcabenin2.bj) le **13 juillet 2017**, UNDB Online le **18 juillet 2017** et dans les journaux locaux «la Nation » le **18 Juillet 2017** et le Matinal le **20 juillet 2017**.
4. MCA-Bénin II invite, dès à présent, les Consultants Individuels à déposer leurs dossiers de qualification pour l’accomplissement des services tels que brièvement décrits :
- Examiner et signer la Déclaration d'impartialité et de confidentialité ;
 - Examiner et adopter les lignes directrices d'évaluation ;
 - Faire une présentation succincte aux membres du panel sur les fondamentaux de l’acquisition des terres et réinstallation involontaire ;
 - Procéder au sein du Panel à l'évaluation individuelle des propositions reçues selon les critères d'évaluation et la méthodologie contenus dans la Demande de Propositions ;
 - Effectuer l'examen préliminaire des propositions techniques et leurs évaluations individuelles globalement tout en faisant ressortir les spécificités relatives aux aspects de la réinstallation ;
 - Déterminer et documenter les forces et les faiblesses de chaque proposition par critères d'évaluation notamment ceux liés aux exigences NP 5 de la norme SFI ;
 - Procéder avec les autres membres du Panel aux discussions de consensus sur :
 - les notes d'évaluation individuelle ;
 - les forces et faiblesses de chaque proposition ou soumission étudiée en mettant l’accent sur les aspects de la réinstallation ;
 - le score final retenu par consensus suivant les critères d'évaluation ;
 - Faire l'évaluation en Panel d'Evaluation Technique des propositions en particulier et formuler des recommandations consensuelles ;
 - Identifier et formuler des questions ou préoccupations à inclure éventuellement dans les négociations par rapport aux activités de la réinstallation ;
 - Contribuer conjointement avec les autres membres du Panel, à la validation du Rapport d'Evaluation Technique final ; et signer ledit Rapport d'évaluation Technique.

Les services de consultant seront requis pour une durée d’environ quatre (04) semaines.

Les Termes de référence des Consultants sont joints à la présente demande de qualification en **Annexe B**.

De plus amples informations sur les services à fournir par le Consultant figurent dans les Termes de référence de la mission.

5. La demande de candidature est ouverte à toutes les personnes éligibles (“Consultant

Individuel”) qui souhaitent y participer. Les Consultants Individuels **ne peuvent** ni s’associer en groupement ni sous-traiter les prestations.

6. Le Consultant Individuel sera sélectionné par la méthode de sélection des consultants individuels telle que décrite par les Directives de la Passation des Marchés de MCC disponibles sur le site web www.mcc.gov et suivant les critères d’évaluation ci-après :

Formation du Consultant (20 points) :

- Avoir un diplôme en sociologie ou en science sociale de niveau master ou équivalent (BAC+5). La préférence sera accordée aux titulaires d’un diplôme en sociologie anthropologie ;

Expérience professionnelle (80 points) :

- Avoir 15 ans d'expérience post-diplôme professionnel dans sa profession **(10 points)** ;
- Disposer d’une expérience professionnelle d’au moins cinq (05) ans dans le domaine de la réinstallation de la population, la gestion de l'environnement, la santé et la sécurité **(10 points)** ;
- Justifier d’une riche expertise en évaluation des propositions dans le sous-secteur de l’Electricité sera un atout **(05 points)** ;
- Avoir fait preuve de deux expériences réussies (Attestation de bonne exécution) dans des travaux d’évaluation en panel pour une étude ou un projet de nature et de complexité similaires à la présente mission **(40 points)** ;
- Avoir une forte capacité à travailler en groupe et à travailler en synergie d’action avec d’autres participants **(05 points)** ;
- Avoir cinq (05) années d’expérience en Afrique sub-saharienne **(05 points)** ;
- Avoir une excellente maîtrise de la langue française **(05 points)**.

N.B. : *une expérience spécifique dans le cadre de Programmes financés par MCC constitue un atout.*

Remarque : *MCA-Bénin II se réserve le droit d'interroger un Consultant en personne ou par téléphone, s'il le juge nécessaire.*

N.B : **La note minimale requise pour être retenue est de 80/100**

Le Consultant Individuel qui obtient le maximum de points sera invité à soumettre une proposition financière et à négocier le contrat.

Le dossier de candidature doit être composé des formulaires ci-après renseignés par le Consultant et joints en **Annexe A** à la présente Demande de Qualification :

- Formulaire 1 : Lettre de soumission ;
- Formulaire 2 : Curriculum Vitae (CV) ;
- Formulaire 3 : Expérience du Consultant ;
- Formulaire 4 : Déclaration d’absence de conflit d’intérêt.

Les consultants Individuels doivent soumettre leur dossier de qualification en version électronique ou en version physique (format papier) comme suit :

- **Format électronique**, à soumettre à l'adresse ci-après :
info-benin@charleskendall.com; copie à info@mcabenin2.bj

Format Papier, en quatre (04) exemplaires (01 original et 03 copies) ; l'ensemble de ces exemplaires est à placer dans une enveloppe sur laquelle il est clairement indiqué :
« *DEMANDE DE QUALIFICATION POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN REINSTALLATION POUR PARTICIPER AU PANEL D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS RECUES DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS RELATIVE AU RECRUTEMENT DU CONSULTANT EN GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES/ESOC)* ». Ce dossier sera déposé à l'adresse indiquée ci-dessous :

MCA-Bénin II

Agence de la Passation des Marchés

Immeuble KOUGBLENOU, 3ème étage, Domaine de l'OCBN

Derrière la Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral

01 BP 101, Cotonou - Bénin

7. La date limite du dépôt quelle que soit l'option choisie de dépôt (dépôt physique ou par voie électronique) des dossiers de qualifications est **le mardi 26 septembre 2017 à 10 h 00, heures de Cotonou**. Les dossiers de qualification reçus au-delà du délai limite ne seront pas pris en considération et seront retournés non ouverts. Les Consultants devraient être conscients du fait que la distance et les formalités d'accès aux Bureaux de MCA-Bénin II peuvent exiger plus de temps que prévu pour les dépôts physiques.



Gabriel DEGBEGNI
Coordonnateur National a.i

ANNEXE A

FORMULAIRE -1 : LETTRE DE SOUMISSION DE DOSSIER DES QUALIFICATIONS

(Lieu, Date).....

À

Monsieur le Coordonnateur National
Millennium Challenge Account (MCA-Bénin II)
Immeuble KOUGBLENOU, 3ème étage, Domaine de l'OCBN
Derrière la Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral
01 BP : 101 Cotonou, République du Bénin
Tel : (229) 21 31 78 25 / 21 31 80 66 / 21 31 83 21
E-mail : info-benin@charleskendall.com; copie à info@mcabenin.bj

COTONOU

Monsieur le Coordonnateur National,

Je soussigné(e) offre de fournir à MCA-BENIN II des Services de Consultant Individuel pour
«*DEMANDE DE QUALIFICATION POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN
REINSTALLATION POUR PARTICIPER AU PANEL D'EVALUATION DES PROPOSITIONS RECUES
DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS RELATIVE AU RECRUTEMENT DU
CONSULTANT EN GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES/ESOC)*»

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint mon CV aux fins de ma sélection au titre de prestataire
de services (« consultant individuel ») pour la mission suscitée.

Je suis conscient (e) que vous n'êtes pas tenus d'accepter toute proposition que vous recevez.

Veuillez agréer, Monsieur le Coordonnateur National, l'expression de ma considération
distinguée.

Signature : _____

Nom : _____

Titre : _____

Adresse : _____

FORMULAIRE-2 : Curriculum Vitae (CV)

1.	Poste proposé	[un seul candidat sera proposé]			
2.	Nom du personnel	[[insérer le nom en toutes lettres]			
3.	Date de naissance	[insérer date de naissance]	4. Nationalité	[Insérer nationalité]	
5.	Niveau d'études	[indiquer les études universitaires et autres études spécialisées du personnel ainsi que le nom des établissements fréquentés, les diplômes obtenus et les dates d'obtention.]			
6.	Affiliation à des Associations Professionnelles				
7.	Autres formations	Indiquer autres formations reçues/ diplôme(s) au-delà de la licence]			
8.	Pays où le personnel a travaillé	[Donner la liste des pays où le personnel a travaillé au cours des 10 dernières années] :			
9.	Langues	[Indiquer pour chaque langue le degré de connaissance : bon, moyen, médiocre pour ce qui est de la langue parlée, lue et écrite]			
		Langue	Parlée	Lue	Écrite
10.	Expérience professionnelle	[En commençant par son poste actuel, indiquer par ordre chronologique décroissant les emplois occupés par l'employé depuis la fin de ses études. Pour chaque emploi (voir le formulaire ci-dessous au point 11), donner les dates, le nom de l'employeur et le poste occupé.]			
		De [année] :	À [année] :		
		Employeur :			
		Poste(s) occupé(s) :			
11.	Détail des tâches attribuées	[Indiquer toutes les tâches à exécuter pour cette mission]			

12.	Expérience de l'employé qui illustre le mieux sa capacité à assumer les tâches attribuées	[Parmi les missions auxquelles le Consultant a pris part, donner les informations suivantes pour les missions qui illustrent au mieux la compétence professionnelle du Consultant pour les tâches mentionnées au point 3.2.]
2.	Nom du projet ou de la mission :	
3.	Année :	
4.	Lieu :	
5.	Client	
6.	Projet principal :	
7.	Poste occupé :	
8.	Tâches et activités exécutées :	

13. **Référence :**

[Indiquer au moins trois références différentes ayant une bonne connaissance du travail du Consultant. Inclure le nom de chaque référence, son titre, son numéro de téléphone et son adresse courriel.] [MCA-Bénin se réserve le droit de contacter d'autres sources et de vérifier les références apportées, en particulier pour les interventions dans les projets financés par la MCC.]

14. **Déclaration sur l'honneur :**

Je soussigné(e), certifie en mon âme et conscience que ce CV me décrit correctement, ainsi que mes qualifications et mon expérience. Je comprends que toute fausse déclaration faite intentionnellement constituera un motif de disqualification, ou de renvoi, dans le cas où je serais engagé(e).

Signature du Consultant			
Jour/mois/année			

NOTA :

Le Consultant devra joindre toutes les preuves des expériences professionnelles et autres informations contenues dans le Curriculum vitae ainsi que la photocopie de toutes autres pièces pouvant permettre d'apprécier ses qualifications et son expérience.

FORMULAIRE -3 : Expérience du Consultant

[Conformément au format ci-dessous, fournir les informations pour chaque mission pertinente pour laquelle le consultant Individuel, était juridiquement engagé contractuellement, pour l'exécution de services de consultants similaires. Le dossier de qualification doit démontrer que le Consultant Individuel dispose d'une expérience avérée dans l'exécution de projets similaires.

20 pages maximum.]

Nom de la Mission :	Valeur approximative du marché (en Francs CFA) :
Pays : Lieu dans le pays :	Durée de la mission (mois) :
Nom du Client :	Nombre total d'employés-mois ayant participé à la Mission :
Adresse :	Valeur approximative des services offerts par votre société au titre du marché (en Francs CFA) :
Date de démarrage (mois/année) : Date d'achèvement (mois/année) :	Nombre de professionnels-mois fournis par les consultants associés :
Noms des consultants associés/associés, le cas échéant :	Nom des cadres professionnels senior de votre société impliqués et fonctions occupées (indiquer les principaux postes, par ex. Directeur/animateur, Chef d'équipe) :
Décrire le projet :	
Services effectivement fournis par votre personnel dans le cadre de la mission :	

NB : Joindre à chaque fiche remplie une copie certifiée de l'Attestation de bonne exécution concernée

Le Consultant Individuel : _____

FORMULAIRE -4 : Déclaration d'absence de conflit d'intérêt

(A remplir par le Consultant)

Nom du Consultant Individuel :

Objet : DEMANDE DE QUALIFICATION POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN REINSTALLATION POUR PARTICIPER AU PANEL D'EVALUATION DES PROPOSITIONS RECUES DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS RELATIVE AU RECRUTEMENT DU CONSULTANT EN GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES/ESOC)

Réf : PP4-CIF-EGP-15

Je soussigné(e) affirme par ceci, sous peine de la loi que :

- Je n'ai jamais été impliqué par le passé dans la fourniture de services ou de services de non consultant, la réalisation des travaux ou la fourniture d'équipements sur lesquelles porte la mission de consultance objet de ce processus.

De même,

- Je n'ai pas été impliqué(e) par le passé dans une mission qui de par sa nature présente une situation de conflit d'intérêt avec la mission objet de ce processus.
- Je n'ai aucune relation d'affaire ni familiale avec un personnel de MCA-Bénin II, directement ou indirectement impliqué dans : (i) la préparation des Termes de Références ou spécifications techniques objet de la présente acquisition ; (ii) le processus de sélection ; (iii) la supervision du contrat.

Nom du Consultant Individuel :

Signature :

Date :

ANNEXE B :

TERMES DE REFERENCE

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EXTERNE EN REINSTALLATION POUR
PARTICIPER AU PANEL D'EVALUATION DES PROPOSITIONS RECUES DANS LE
CADRE DE LA DEMANDE
DE PROPOSITION RELATIVE AU RECRUTEMENT DU CONSULTANT
EN GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE
(CGES/ESOC)**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

Le 09 septembre 2015, agissant au nom du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, MCC a signé avec le Gouvernement du Bénin un deuxième Accord de Don (Compact) essentiellement axé sur l'énergie électrique. L'Accord de Don est constitué d'une subvention du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique d'un montant de 375 millions de dollars américains et d'une contrepartie nationale du Gouvernement du Bénin d'un montant de 28 millions de dollars américains. Son objectif est de renforcer les capacités de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE), d'attirer l'investissement du secteur privé, et de financer les investissements en infrastructures dans le domaine de la production et de la distribution d'électricité, de même que l'électrification hors-réseau au profit des ménages pauvres et non desservis. L'Accord de Don est disponible dans son intégralité sur le site www.mcc.gov et une description détaillée du Programme figure à l'Annexe I de l'accord.

L'Accord de Don du Bénin sera mis en œuvre pendant une période de cinq ans et est entré en vigueur¹ (EV) le 22 juin 2017. Une entité dénommée Millennium Challenge Account-Bénin II (« MCA-Bénin II » ou « MCA ») a été créée pour mettre en œuvre l'Accord de Don. MCA-Bénin II est une personne morale de droit béninois placée sous la supervision d'un Conseil d'Administration composé de membres issus des secteurs public et privé et qui devra rendre compte de sa gestion au Président de la République du Bénin.

Ce programme est organisé essentiellement autour de quatre (04) projets à savoir :

- **Projet "Réformes des politiques et renforcement des institutions" ;**
- **Projet "Production d'électricité" ;**
- **Projet "Distribution d'énergie électrique" ;**
- **Projet "Accès à l'électricité hors-réseau".**

La mise en œuvre du programme doit respecter des exigences, notamment celles des spécifications techniques, des normes de performances environnementale et sociale de la SFI, ce qui impose un suivi rigoureux des activités de construction, de la qualité, du planning, etc.

MCA-Bénin II, faisant office de Maître d'Ouvrage procédera au recrutement d'un Cabinet de consultation (le "Consultant") qui agira en qualité de Consultant en Gestion Environnementale et Sociale ("CGES") ou Environmental and Social Oversight Consultant (ESOC). Le CGES coachera, orientera, conseillera et appuiera techniquement MCA-Bénin II pour satisfaire aux obligations qui lui incombent dans la mise en œuvre du Programme conformément aux politiques et réglementations en vigueur au plan national et aux Directives de MCC sur l'Environnement y compris les Normes de Performance de la SFI.

Le CGES devra, pour le compte de MCA-Bénin II, contribuer à la gestion globale des activités liées à la Gestion Environnementale, Sociale, de Santé et Sécurité (GESSS) du Programme pendant la phase de mise en œuvre (depuis la phase d'initiation du projet jusqu'aux travaux de construction, la mise en service des infrastructures et 90 jours après la date d'échéance de l'Accord de don ou la fin de la période de garantie). Les activités à couvrir par le CGES figurent dans les principales catégories de services suivantes :

¹ La période de mise en œuvre de l'Accord de Don quinquennal du MCC commence avec l'entrée en vigueur du Programme.

- Orienter, coacher, conseiller et fournir un appui technique ;
- Gestion globale des activités ESSS du Projet ;
- Amélioration et mise en œuvre de la version actuelle du Système de Gestion Environnementale, Sociale, de Santé et Sécurité (SGESSS) de MCA-Bénin II ;
- Appuyer MCA-Bénin II pour l'élaboration des SGESSS pour la SBEE et la CEB ; et
- Elaboration et exécution des Plans d'Actions de Réinstallation ("PAR") et des études connexes pour tous les projets du Programme.

Les objectifs globaux du CGES sont :

- Orienter, coacher et conseiller MCA-Bénin II, y compris renforcer les capacités de MCA pour assurer la fonction sociale et de sauvegarde en conformité avec les NP de la SFI, tel que requis par MCC dans la mise en œuvre du Programme ;
- Conseiller, gérer et mener les activités liées à la PES pour le compte de MCA-Bénin II ;
- Travailler en collaboration avec le Consultant en Gestion de Projet (CGP) pour s'assurer que les activités du projet, les entrepreneurs et les institutions partenaires se conforment aux Normes de Performance Environnementale et Sociale et les Directives de MCC sur l'Environnement.
- Prendre des initiatives susceptibles de créer des conditions et une culture visant à promouvoir la Santé et la Sécurité comme étant un volet fondamental de toutes les activités du projet ; et
- Développer et déployer des solutions technologiques destinées à améliorer l'efficacité et la précision dans les activités de la composante PES et à en assurer le suivi.

MCA-Bénin II a lancé le 29 août 2017 une Demande de Propositions ouverte pour la sélection du Consultant en Gestion Environnementale et Sociale ("CGES").

Conformément aux directives de passation de marchés des programmes financés par le MCC, les propositions reçues dans le délai devront être examinées et évaluées par un Panel technique d'évaluation indépendant de trois (03) à cinq (05) membres.

Pour venir en appui au panel d'évaluation technique, MCA-Bénin II a décidé de se procurer les services d'un consultant individuel externe en réinstallation et à la gestion environnementale Sociale, de Santé et Sécurité dans le cadre de l'évaluation des propositions.

2. ETENDUE DES SERVICES ET DUREE DE LA MISSION

2.1 Attributions du Panel

La mission du panel s'effectue pour le compte de MCA-Bénin II sous le contrôle de la Direction de Passation de passation des marchés et l'Appui technique de la Direction des Opérations. Le Panel d'Evaluation Technique est assisté au besoin d'observateurs du Millennium Challenge Corporation (MCC).

MCA-Bénin II formera le Panel d'Evaluation Technique avec comme membre expert, le Consultant individuel externe sélectionné dans le cadre de la présente mission. Le Panel d'Evaluation Technique doit produire collégalement un rapport d'évaluation technique des propositions ou soumissions reçues.

Dans le respect des dispositions prévues par l'Accord de don liant la République du Bénin et le Millennium Challenge Corporation des Etats-Unis d'Amérique, le panel est chargé de :

- apprécier la recevabilité des propositions ;
- procéder à l'analyse des propositions techniques ;
- évaluer les propositions financières ;
- produire le rapport d'évaluation technique et le rapport combiné des recommandations à la Coordination Nationale de MCA-Bénin II sur l'attribution du marché.

2.2 . Responsabilités du Consultant individuel

Le consultant individuel externe en réinstallation et à la gestion environnementale Sociale, de Santé et Sécurité, solidairement en tant que membre du Panel, aura la responsabilité de contribuer à mener à bien le processus d'évaluation selon les critères d'évaluation énoncés dans la Demande de Propositions en tenant compte du fait que les propositions sont soumises pour les services Consultant. Le Consultant membre du Panel doit s'engager à appliquer uniquement les critères d'évaluation mentionnés dans la Demande de Propositions et les lignes directrices d'évaluation, de manière équitable, transparente et cohérente conformément aux directives de passation des marchés du MCC.

Plus précisément, le Consultant en tant que membre externe en réinstallation et à la gestion environnementale Sociale, de Santé et Sécurité du Panel devra :

- i. Signer la Déclaration d'impartialité et de confidentialité ;
- ii. Examiner et adopter les lignes directrices d'évaluation ;
- iii. Faire une présentation rapide aux membres du panel sur les fondamentaux de l'acquisition des terres et réinstallation involontaire ;
- iv. Effectuer l'examen préliminaire des propositions techniques et leurs évaluations individuelles globalement tout en faisant ressortir les spécificités relatives aux aspects de la réinstallation ;
- v. Déterminer et documenter les forces et les faiblesses de chaque proposition par critères d'évaluation notamment ceux liés aux exigences NP 5 de la norme SFI ;
- vi. Contribuer aux discussions de consensus avec les autres membres du Panel sur:
 - a. les notes d'évaluation individuelle ;
 - b. les forces et faiblesses de chaque proposition ou soumission étudiée en mettant l'accent sur les aspects de la réinstallation ;
 - c. la note finale retenue par consensus suivant les critères d'évaluation ;
- vii. Faire l'évaluation en Panel d'Evaluation Technique des offres en particulier et formuler des recommandations consensuelles ;
- viii. Identifier et formuler des questions ou préoccupations à inclure éventuellement dans les négociations par rapport aux activités de la réinstallation ;
- ix. Contribuer conjointement avec les autres membres du Panel, à la rédaction du Rapport d'Evaluation Technique final qui sera coordonné pour le Panel MCA-Bénin II ; et

- x. Se rendre disponible à apporter des clarifications aux préoccupations relatives aux aspects de l'acquisition des terres, réinstallation involontaire et de dédommagement.
- xi. Produire un rapport de fin de mission.

Des experts observateurs peuvent être appelés à soutenir le Panel d'Evaluation Technique en ce qui concerne les questions financières et autres questions techniques qui pourront se poser.

2.3 Durée de la Mission

La durée d'exécution de la mission du consultant dépendra du nombre de proposition reçues. En tout état de cause, cette mission n'excèdera pas un délai de quatre (04) semaines.

3. LIVRABLES

Contractuellement, le Consultant fera un rapport de fin de mission qu'il soumettra au Coordonnateur National du MCA-Bénin II. Cependant les activités quotidiennes des consultants seront coordonnées par l'Agent de Passation des Marchés. Le Rapport d'Evaluation Technique et le rapport combiné seront préparés par l'Agent de Passation des Marchés. Le Panel Technique d'Evaluation des offres sera chargé de veiller à leur exhaustivité et à leur exactitude. Les membres du Panel signent les rapports, avant qu'ils ne soient soumis au Directeur de la Passation des Marchés de MCA-Bénin II.

Les drafts de Rapports (Rapports d'Evaluation Technique et combiné) sont présentés par l'Agent de Passation des Marchés au Directeur de la Passation des Marchés de MCA-Bénin II pour examen dans les délais requis. Le Directeur de la Passation des Marchés de MCA-Bénin II effectue ses commentaires dans les quatre (04) jours ouvrables, après quoi l'Agent de Passation des Marchés doit déposer les Rapports finaux, et ceci deux (02) jours ouvrables après la date de signature desdits Rapports par tous les membres du Panel. A ces délais, s'ajoutent ceux de la revue de MCC sur ces mêmes rapports qui sont de cinq (05) jours ouvrables.

4. QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

Le membre externe du Panel d'Evaluation Technique concerné par la présente mission, doit attester d'une expérience pertinente et posséder les qualifications suivantes :

- avoir un diplôme en sociologie ou en science sociale de niveau master ou équivalent (BAC+5). La préférence sera accordée aux titulaires d'un diplôme en sociologie anthropologie ;
- avoir 15 ans d'expérience post-diplôme professionnel dans sa profession ;
- Disposer d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dans le domaine de la réinstallation de la population, la gestion de l'environnement, la santé et la sécurité ;
- justifier d'une riche expertise en évaluation des propositions dans le sous-secteur de l'Electricité sera un atout ;
- avoir fait preuve de deux expériences réussies (Attestation de bonne exécution) dans des travaux d'évaluation en panel pour une étude ou un projet de nature et de complexité; similaires à la présente mission ;

- avoir une forte capacité à travailler en groupe et à travailler en synergie d'action avec d'autres participants ;
- avoir cinq (05) années d'expérience en Afrique sub-saharienne ;
- avoir une excellente maîtrise de la langue française.

La préférence sera donnée aux candidats ayant une expérience spécifique dans l'évaluation des propositions et/ou offres suivant les critères d'évaluation du Programme du MCA/MCC et les Directives de passation des marchés (PPG) de MCC ;

Remarque : MCA-Bénin II se réserve le droit d'interroger le consultant en personne ou par téléphone, s'il le juge nécessaire.

5. MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de Consultant sera comme suit :

100% du montant forfaitaire du contrat seront payés après l'approbation du rapport d'évaluation technique par MCC.

Les éventuelles prestations additionnelles qui pourraient être requises par MCA-Bénin II notamment l'appui à l'évaluation financière, seront rémunérées au taux journalier retenu de commun accord entre MCA-Bénin II et le Consultant après approbation par MCA-Bénin II du rapport d'évaluation combiné.

Le Consultant en réinstallation doit soumettre une facture au Coordonnateur National de MCA-Bénin II après le dépôt du Rapport d'Evaluation Technique final signé.

Si d'éventuelles prestations additionnelles étaient demandées pour l'évaluation financière des propositions, le consultant soumettra une facture après l'approbation du Rapport d'Evaluation combinée. La facture doit être basée sur le nombre de jours de travail d'évaluation convenu par écrit.

6. LES DONNEES, SERVICES ET COMMODITES A FOURNIR PAR LE MCA-BENIN II

MCA-Bénin II doit fournir un espace de bureau convenable où le Panel tiendra les réunions d'évaluation. Dans le cas où les séances d'évaluation ont lieu à un endroit éloigné des bureaux du MCA-Bénin II, MCA-Bénin II doit fournir au Consultant, le soutien logistique de son bureau à l'emplacement de l'évaluation. MCA-Bénin II doit également fournir la papeterie, et des rafraîchissements dans la salle d'évaluation. Le déjeuner doit être fourni sur place et est déductible des honoraires des panelistes.

Quelques pièces jointes également et strictement confidentielles seront mises à disposition du Panel d'Evaluation Technique à savoir :

- a. Tableau de Qualification et Critères d'évaluation ;
- b. Approbation de la Demande de propositions (DP) ou appel d'offres et les documents pour l'activité spécifique et des modifications ou clarifications qui pourraient avoir été émises ;
- c. Projet de modèle de Rapport d'Evaluation Technique ;
- d. Directives pour l'évaluation des propositions (à soumettre au consultant avant le début de l'évaluation) ;

- e. Contrôles d'admissibilité ;
- f. Toute autre information nécessaire qui peut être pertinente pour compléter l'évaluation ;
- g. Les directives MCC du programme (PPG) ;
- h. Toutes autres informations pouvant être pertinentes pour le processus d'évaluation.

7. CRITERES D'EVALUATION

Le Consultant Individuel sera sélectionné par la méthode de sélection des consultants individuels telle que décrite par les Directives de la Passation des Marchés de MCC disponibles sur le site web www.mcc.gov et suivant les critères d'évaluation ci-après :

SOUS CRITERES D'EVALUATION	Points
Formation du Consultant	20 points
Le Consultant individuel doit avoir un diplôme (BAC+5 ou équivalent) en Sociologie, Anthropologie ou en Sciences Sociales.	20
Expérience professionnelle	80 points
Avoir au minimum 15 années d'expérience post-diplôme professionnel dans sa profession	10
Disposer d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dans la gestion de l'environnement, la santé et la sécurité, le domaine de la réinstallation de la population, la gestion de l'environnement, la santé et la sécurité	10
Justifier d'une riche expertise en évaluation des offres dans le sous-secteur de l'Electricité sera un atout	05
Avoir fait preuve de deux expériences réussies (Attestation de bonne exécution) dans des travaux d'évaluation en panel pour une étude ou un projet de nature et de complexité similaires à la présente mission	40
Avoir une forte capacité à travailler en groupe et à travailler en synergie d'action avec d'autres participants	05
Avoir cinq (05) années d'expérience en Afrique sub-saharienne	05
Avoir une excellente maîtrise de la langue française	05

N.B : La note minimale requise pour être retenue est de 80/100

Le Consultant ayant obtenu la note la plus élevée sera invité à soumettre une proposition financière.